



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SUEEM/DPMQEL  
Service Usages Espaces et Environnement marins  
Pôle Domaine Public Maritime et Qualité des Eaux Littorales

Saint-Malo, le 06 juillet 2022

Affaire suivie par : Gwénolé PORS  
Tél. : 02 90 57 40 63 / 06 47 46 02 71  
Courriel : [gwenole.pors@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:gwenole.pors@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Le Directeur départemental des Territoires et  
de la Mer**

à  
Monsieur le Préfet Maritime de l'Atlantique  
Division action de l'État en mer  
BRCM de Brest  
CC 46  
29 240 BREST CEDEX 9

Objet : Occupation du Domaine Public Maritime  
P.J. : dossier de demande

Je vous prie de trouver, ci-jointe, la demande de Monsieur PENHOUE Michel, Maire de Saint Lunaire dont l'adresse de l'hôtel de ville est Boulevard Flusson - 35800 Saint-Lunaire, sollicitant pour une période de 12 ans à compter du 01/01/2023 une portion du domaine public maritime pour :

**Une concession de plage sur La Grande Plage  
sur le littoral de la commune de Saint-Lunaire.**

Conformément à l'article R 2124-25 du code général de la propriété des personnes publiques, je vous remercie de me faire part de votre avis.

En effet, l'article susvisé ne fixant pas de délai de réponse, je ne pourrai clôturer l'instruction de la demande susvisée sans cet avis conforme de votre part.

Pour le préfet et par délégation,

La Cheffe du pôle  
Domaine Public Maritime  
Nelly LE MOUILLOUR

**AVIS CONFORME du Préfet Maritime de l'Atlantique**

- AVIS FAVORABLE  
 AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES  
 AVIS DÉFAVORABLE

RÉSERVES ou OBSERVATIONS\* (le cas échéant)

Fait à Saint-Malo, le 06/07/2022  
Pour Le préfet maritime de l'Atlantique,  
Par délégation

**ARNAUD LE MENTEC**  
Directeur départemental adjoint  
Délégué à la Mer et au Littoral de l'Ille-et-Vilaine